

Informations aux personnes qui souhaitent se lancer dans l'apiculture

Introduction

Depuis quelques années, l'apiculture avec ses colonies d'abeilles et la disparition de ces dernières font l'objet de nombreux articles dans les journaux. La population est profondément touchée par les problèmes qui percutent ce monde fascinant des abeilles, ce qui se manifeste par un intérêt grandissant à se lancer dans la sauvegarde de ce patrimoine ...

... mais la réalité de ce qu'est le vrai métier d'apiculteur/trice est bien loin de ce que beaucoup de débutants s'imaginent et de ce que les journalistes persistent à relater dans les médias ! Nous constatons qu'une grande partie des débutants se pressent d'acquérir des colonies d'abeilles sans avoir le savoir théorique et pratique suffisant pour s'en occuper dans les règles de l'art. Plus de 50% des débutants abandonnent après 2 ans d'activité. La Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture (FVA) et ses sociétés régionales d'apiculture sont très fortement sollicitées par l'organisation des cours pour les jeunes apiculteurs et peinent à répondre à cette demande de plus en plus grandissante. C'est pour cette raison que nous avons rédigé ces quelques lignes, en espérant vous donner des informations pertinentes au sujet de l'apiculture en Suisse romande. Nous espérons que ces informations vous permettront de prendre les bonnes décisions dès le départ dans le cas où vous souhaitez vraiment vous lancer dans cette nouvelle aventure. L'apiculture est un domaine accessible autant aux femmes qu'aux hommes, mais pour des raisons de simplification, nous parlerons dans le texte suivant de « l'apiculteur ».



L'apiculture, une science vaste et complexe

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le domaine de l'apiculture est vaste et complexe. Le métier d'apiculteur nécessite une formation et un apprentissage d'au **minimum 2 ans**. Il faut absolument acquérir ces connaissances de base ainsi qu'une certaine sûreté avant de pouvoir s'occuper d'une colonie d'abeilles de manière autonome. Gouverner des abeilles ne se résume pas à avoir une caisse en bois au fond du jardin que l'on ne visite qu'occasionnellement et dont on ne fait que retirer le miel ! L'abeille domestique est un animal de rente, ce qui sous-entend qu'elle produit une denrée alimentaire. L'apiculteur est un professionnel qui possède un numéro d'exploitation et qui est enregistré auprès du service vétérinaire cantonal. Son exploitation est régulièrement inspectée. L'apiculteur a aussi une série de devoirs de documentation et d'archivage ainsi qu'un devoir de dépistage et de déclaration obligatoire aux autorités compétentes lorsque ses abeilles sont touchées par certaines maladies. Enfin, le fait de vendre des denrées alimentaires le soumet à toute une série de lois, d'ordonnances et de dispositions qu'il doit respecter s'il souhaite vendre ou même simplement offrir son produit.

Facultés intellectuelles, manuelles et physiques de l'apiculteur

L'apiculteur est une personne polyvalente. Il doit être capable d'observer attentivement ce qui se passe non seulement à l'intérieur de la ruche, mais aussi dans son environnement. Pour ce faire, des connaissances de base en biologie végétale et animale sont les bienvenues. De manière générale, l'apiculteur doit constamment se montrer curieux et se poser les bonnes questions sur le fonctionnement de ses colonies. Pour gagner en autonomie, il n'est pas seulement souhaitable, mais indispensable qu'il lise des articles de référence et qu'il aille à la recherche de l'information. L'apiculteur est **responsable** et **autonome** dans ses actions. Il n'a pas de chef. Par conséquent, il est **fiable** et sait **anticiper** (programmation des interventions, stock et préparation de matériel, gestion de la ruche, ...).

L'apiculteur tient les registres de ses colonies à jour et il est soumis à quelques autres obligations administratives (lois et ordonnances concernant la détention d'animaux de rente et vente de denrées alimentaires). Cela demande un réel effort d'organisation et d'archivage. L'apiculteur qui ne désire avoir des abeilles mais ne pas récolter ou vendre du miel est soumis aux mêmes lois et ordonnances et doit veiller aux mêmes problèmes sanitaires.

Dans son mode de pensée, l'apiculteur doit disposer d'une compréhension technique générale. Ce point est souvent lié à des facultés manuelles ("être bricoleur" dans le bon sens du terme). L'action de l'apiculteur est rapidement limitée s'il ne sait pas utiliser quelques outils de menuisier et manipuler quelques solutions de chimistes. La manipulation de certains produits dangereux lui demande de travailler soigneusement. Savoir manipuler les animaux avec soin est aussi très important.

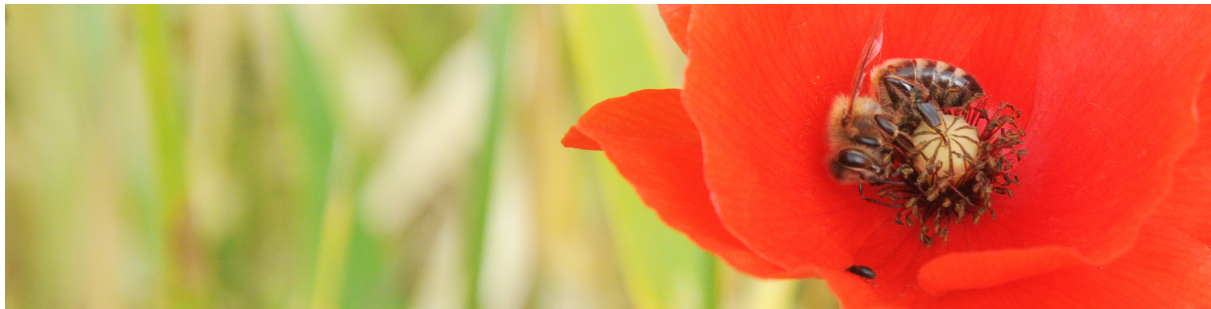
Avoir des compétences physiques est fortement souhaité. Comme exemple, on citera le poids des toits, des ruches, voire des hausses (25 kg) qu'il s'agit de soulever pour effectuer les visites régulières des colonies. Les personnes présentant de fréquents épisodes de maux de dos ou de lumbago seront rapidement découragées. Ces travaux ont lieu durant les périodes de l'année où les conditions météorologiques sont bonnes. Par conséquent, il fait souvent chaud et ainsi les conditions de travail avec une protection vestimentaire conséquente sont pénibles. En général, les abeilles sont douces et ne posent pas de réels problèmes. Cependant, il n'est pas rare qu'une intervention ne se déroule pas comme prévu. En tant qu'apiculteur, les piqûres d'abeilles sont inévitables et il faut les supporter. Elles sont douloureuses et dans la plupart des cas elles déclenchent un œdème sur le lieu de la piqûre qui persistera durant 48 heures.

Les activités de apiculteur demandent d'avoir de la place pour stocker le matériel apicole qui est volumineux (extracteur, bac de désoperculation, réserve de cadres de hausse et de corps, de bocaux, de nourriture, de miel, etc.). Ces locaux doivent être propres, nettoyables, exempts d'odeurs (par ex. essence ou mazout) et dans certaines situations, répondre à des conditions particulières (max 15°C pour le stockage du miel par exemple). Pensez-y !



Disponibilité de l'apiculteur

La pratique de l'apiculture est très fortement "météo dépendante". Il n'est tout simplement pas possible de pratiquer l'apiculture lorsqu'on travaille à temps plein car il ne fait pas beau temps tous les samedis ! Un travail à 70-80% est un grand maximum pour pouvoir disposer du temps restant nécessaire au soin de ses propres colonies (2 heures / colonie / semaine). Les travaux au rucher ne sont pas d'intensité égale tout au long de l'année. La haute saison se déroule entre la fin mars et la mi-août avec un très fort investissement de temps durant les mois d'avril, de mai et à la fin juillet. Durant ces périodes la gestion des ruches demande une réactivité immédiate, soit une disponibilité quasi instantanée de la part de l'apiculteur. Pour ces raisons, les jours fériés des vacances de Pâques, de l'Ascension, de Pentecôte et une partie des vacances d'été sont en général immanquablement vouées à l'apiculture et les départs loin de chez soi impossibles.



Se lancer dans l'apiculture ?

Avant de prendre une quelconque décision et de se lancer dans l'apiculture, nous conseillons à toute personne intéressée de participer **aux visites de rucher de la société d'apiculture qui est située le plus proche de son domicile**. Pour localiser les personnes responsables de ces sociétés et prendre contact avec elles, vous trouverez plus d'informations sur le site de la Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture (FVA) : www.apiculture.ch - onglet FVA, titre « sections ». Il est important de côtoyer dès le départ et de près des apiculteurs confirmés ainsi que des abeilles qui peuvent parfois être moins douces que prévu.

Si les visites de rucher ainsi que l'ambiance de la société plaisent à la personne, nous l'incitons à s'inscrire dans la société d'apiculture régionale et de continuer à participer aux activités de cette société. Cela a pour avantage que le/la débutant(e) tisse des liens avec les apiculteurs/trices de sa région et qu'il/elle acquiert non seulement une partie de sa formation par ce biais (visites de rucher) mais il/elle reçoit automatiquement la revue de la SAR (journal d'apiculture romand – 10 numéros / année).

Avant d'avoir entrepris les démarches citées ci-dessus, nous déconseillons vivement à toute personne d'acheter du matériel apicole (ruches, etc.) pour soi-même ou pour en faire cadeau à une tierce personne. Ce n'est pas si simple de se lancer dans ce domaine. Suite aux quelques visites de rucher, nous conseillons aux débutants de commencer par suivre le **cours cantonal de base organisé par la FVA**. Les cours se déroulent sur une période de deux ans avec, à chaque fois, une partie théorique (en hiver) et une partie pratique (durant la saison apicole, les dates des cours pratiques sont données à l'avance et ont lieu les samedis). **C'est seulement au bout de la première année de ce cursus de deux ans qu'il est indiqué de prendre une ou deux colonies, au maximum, pour enfin débiter dans l'apiculture pratique. Le débutant doit être conscient qu'il ne produira pas de miel durant sa première année apicole puisqu'il commencera par acheter, récupérer (essaim) ou fabriquer de jeunes colonies.** Les inscriptions à ces cours sont ouvertes à la mi-septembre de chaque année (site web www.apiculture.ch, rubrique « formation »).

Le plan de formation conseillé ci-dessus a plusieurs avantages :

- entrée en matière douce et surtout réfléchie.
- pas de dépenses financières inutiles pour du matériel ou des colonies d'abeilles.
- autonomie du débutant suffisante pour se sentir à l'aise.

Les infrastructures et l'encadrement qui sont mis à disposition par la Fédération Vaudoise d'Apiculture (FVA), soit les conseillers apicoles et le site internet, ne sont pas suffisantes (surtout en nombre) pour pouvoir systématiquement répondre à vos questions et vos demandes d'assistance dans votre propre rucher. Les conseillers apicoles et inspecteurs sont eux-mêmes apiculteurs et ont beaucoup de travail justement durant ces mêmes périodes.

Remarque : il est fortement conseillé de se lancer à deux. Un équipe "binôme" est beaucoup plus dynamique et autonome (échange et prise de décision simplifiée) qu'une personne toute seule devant de multiples questions.



Investissement financier en apiculture et rendement

Si l'on considère tous les frais liés à ce hobby (frais de base, frais annexes et frais de déplacement), pratiquer l'apiculture avec cinq colonies en Suisse est un hobby qui est autoportant d'un point de vue financier. Et ceci n'est valable qu'après 8 ans d'activité, lorsque l'investissement de départ est amortit. Le rendement de l'apiculteur qui est seul dans son exploitation est donc quasi nul. Inutile de s'imaginer en faire une activité professionnelle annexe lucrative.

Matériel 1^{ère} année – prix env. CHF 600.- ; comprend frais de cours, voile, gants, inscription à une société, littérature, divers)

Matériel 2^{ème} année – prix env. CHF 4000.- ; en fin de deuxième année ou après, lorsque le débutant devient détenteur de ruches, il est indispensable qu'il soit muni du matériel nécessaire, à savoir ... le matériel pour le montage du stand, 2 ruches avec colonies et hausses, cadres cirés (corps et hausse), petits outils (enfumoir, lève-cadre, brosse, soudogaz), extracteur, maturateur, bidons alimentaires, bac à désoperculer & fourchette, chasse-abeilles, sirop de nourrissage, produits de traitement, etc.)

Si les montants cités vous paraissent trop élevés, il est inutile de vous lancer dans cette aventure.

Directives pour les cours de formation FVA

Le débutant qui se lance doit disposer d'un matériel minimum pour pouvoir participer et être actif durant les travaux pratiques de première année, à savoir **d'un voile et d'une paire de gants**. L'acquisition de ce matériel personnel est obligatoire pour pouvoir suivre les cours pratiques. Durant cette première année, nous conseillons aux débutants de lire et de s'instruire au maximum à l'aide d'articles de références.

L'organisation des journées de cours pratiques sont "météo dépendantes", par conséquent, **toutes** les dates annoncées doivent être réservées. Il est difficile d'établir le programme pour les journées des cours pratiques plus de trois jours à l'avance. Des adaptations d'horaires "de dernière minute" pour ces jours de cours pratiques sont fréquentes. Les horaires indiqués doivent être respectés (**arrivée à l'heure et présence de toutes les personnes inscrites**). Les arrivées en retard à ces cours ne sont pas tolérées (sous peine de non validation de la journée ou de la demi-journée). En outre, seule **une** absence sur l'ensemble des journées de cours est tolérée. Il n'est en principe pas possible de trouver d'arrangements pour le remplacement de ces dates, les conseillers apicoles ayant durant la saison leurs propres ruches à exploiter. Les personnes qui se sont inscrites en binôme doivent être présentes les deux à tous les cours. La représentation d'une personne inscrite par une autre personne ou une autre personne inscrite n'est pas autorisée.

Ce cours de base FVA est obligatoire pour les apiculteurs qui souhaitent poursuivre la formation en faisant le brevet fédéral (lien : <https://www.2imangement.ch/?id=78>)

Nous restons bien évidemment à votre disposition pour de plus amples informations.

Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture, FVA
Voellinger Quentin, resp vulg FVA
info@alpesapiculture.ch
2017_09_voellinger_q

